

19 avr 2024 -20:19

Appartient à Conseil des ministres du 19 avril 2024

Détermination des pays d'origine sûrs

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib et de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal établissant la liste des pays d'origine sûrs.

Conformément à la loi sur les étrangers, le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides a rendu un avis concernant l'établissement de la liste des pays d'origine sûrs.

Pour ce faire, il tient compte de la situation légale dans le pays d'origine, de l'application du droit et de la situation politique générale, ainsi que la mesure dans laquelle il est possible d'y obtenir une protection contre des actes de persécution ou des mauvais traitements. Les pays suivants sont considérés comme des pays d'origine sûrs :

- l'Albanie
- la Bosnie-Herzégovine
- l'Inde
- le Kosovo
- la Moldavie
- le Monténégro
- la Macédoine du Nord
- la Serbie

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte

Porte-parole (FR)

olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche

Porte-parole (NL)

remy.esquiliche@diplobel.fed.be

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration

Rue Lambermont, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 572 02 00

<https://demoor.belgium.be>

Siegchild Lacoere

Porte-parole

+32 475 50 55 50

siegchild.lacoere@demoor.fed.be